

Séance du 21 Septembre 2019

Affaire n°2019-075

ACQUISITION PARCELLE AB 1164 – RECTIFICATIF

Le Maire expose à l'Assemblée que délibération en date du 4 Avril 2018 (Aff. 2018 -034), le Conseil Municipal avait approuvé l'acquisition d'un terrain situé à Bellevue, propriété des consorts MAILLOT Yvon, dans le cadre d'une régularisation foncière.

Une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération du 4 Avril 2018, au niveau de la section.

Il s'agit en effet de la parcelle AB 1164 et non AK 1164.

Les crédits alloués sont inscrits au budget 2019 à l'article 2111.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser l'acquisition de la parcelle AB 1164 au prix total de 9 600 euros
- Et d'autoriser le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer les actes y afférents.



Le 1^{er} adjoint

Gilles JEANSON

Séance du 04 Avril 2018

Affaire n°2018 - 034

ACQUISITION PARCELLE AK 1164

Le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre d'une régularisation foncière, la Commune de Bras-Panon envisage de faire l'acquisition d'une partie de la parcelle AK 1164, soit 63 m² (surface arpentée) et 97 m² (surface cadastrée) propriété des consorts MAILLOT Yvon.

Ce terrain provient de la division de la parcelle AB 295. Il est situé à Bellevue et jouxte la parcelle communale AB 302 où est construit le logement de fonction de l'école de Bellevue.

Le prix de vente proposé et accepté par les propriétaires est de 150 € / m², prix moyen pratiqué dans le secteur. Outre le prix principal d'acquisition, la Commune aura en charge la démolition et reconstruction d'une partie du mur.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise cette acquisition au prix total de 9 600 euros
- Autorise le Maire à signer les actes y afférents

 Le Maire,

Daniel GONTHIER

Accusé de réception en préfecture
974-219740024-20180404-2018-034-DE
Date de télétransmission : 26/09/2019
Date de réception en préfecture : 26/09/2019
Date de télétransmission : 26/09/2019
Date de réception préfecture : 26/09/2019

Commune:

BRAS-PANON (402)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 1254 R

Document vérifié et numéroté le 13/02/2018
A CDIF Saint Denis
Par Laurent DAMOUR
INSPECTEUR
Signé

Saint Denis de la Réunion
1 rue Champ Fleuri
CS 91013

97744 SAINT-DENIS CEDEX 9
Téléphone : 02.62.48.89.1
Fax : 02.62.48.89.02

cdif.saint-denis-de-la-reunion@dgif.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau,
- B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le _____ par _____ géomètre à _____

Les propriétaires délégués ont eu pris connaissance des informations portées
au dos de la présente 6463.

A _____, le _____

Document vérifié et numéroté le 13/02/2018

Section : AB

Feuille(s) : 000 AB 01

Qualité du plan : Plan régulier avant
20/03/1980

Echelle d'origine : 1/2000

Echelle d'édition : 1/500

Date de l'édition : 13/02/2018

Support numérique : _____

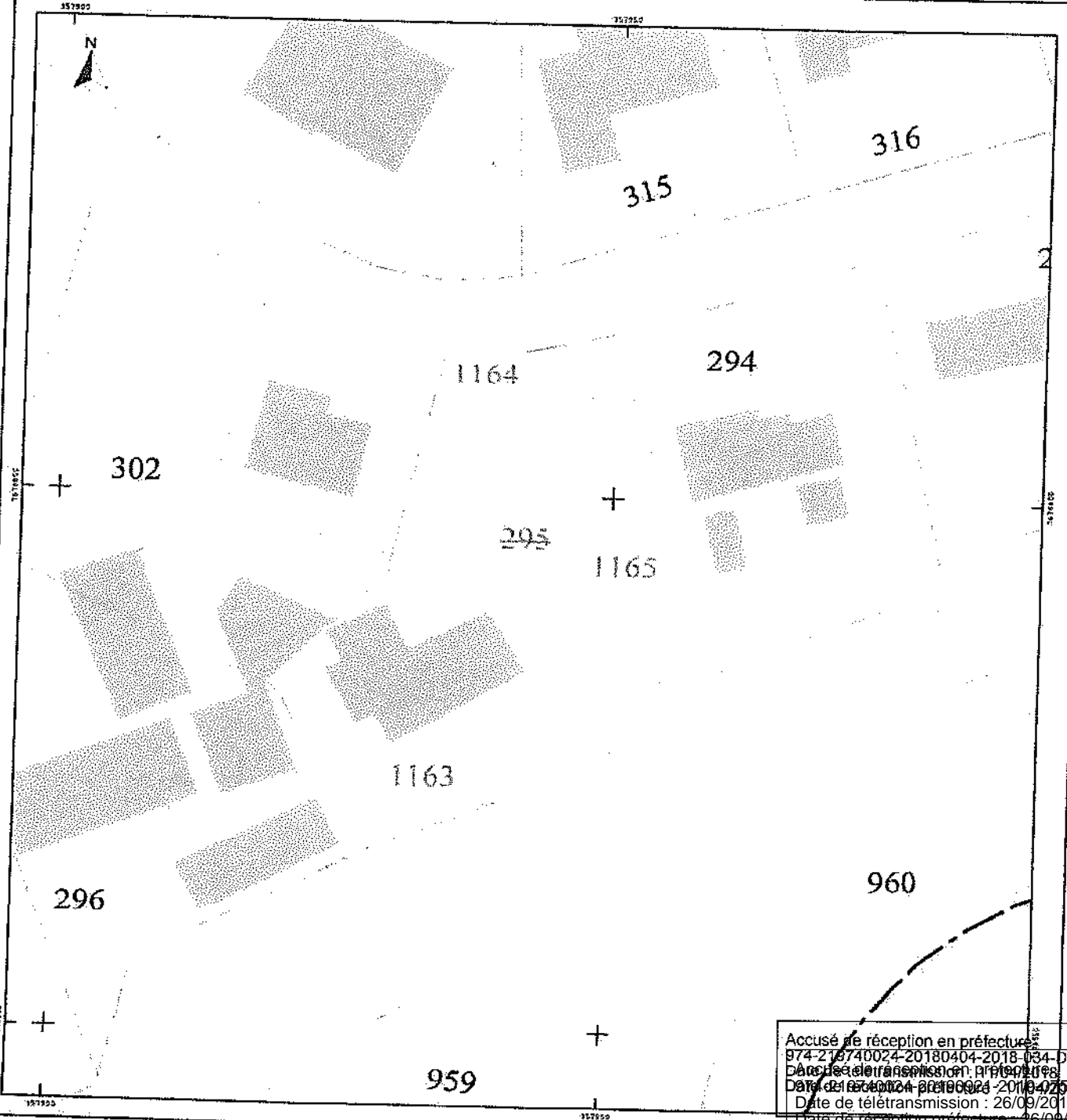
D'après le document d'arpentage
dressé

Par POUNOUSSAMY (2)

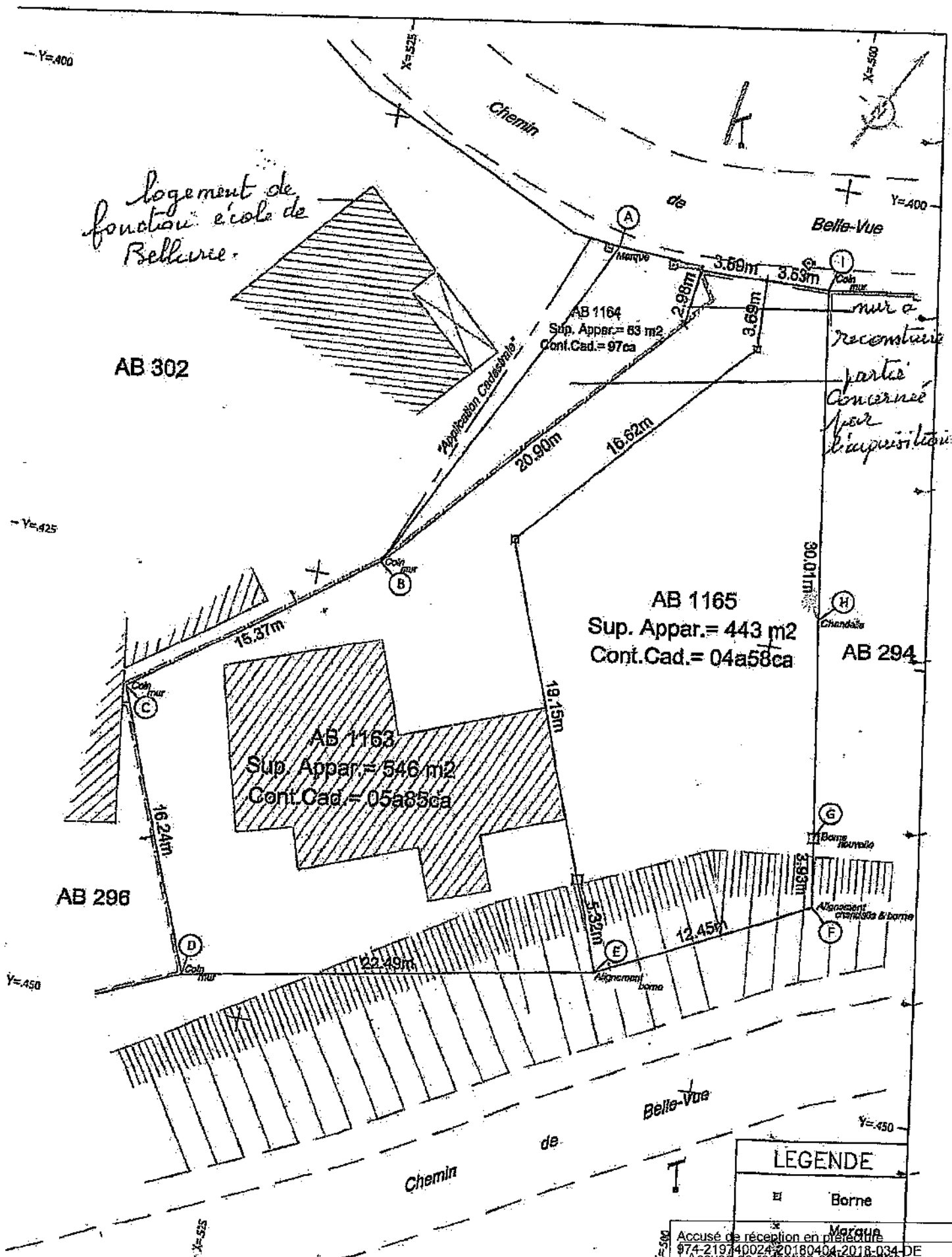
Réf. :

Le 08/02/2018

(1) Sayer les portions mesurées. Le terrain A sera applicable que dans le cas où une commune d'arrondissement par voie de rattachement. Dans le terrain B, les propriétaires pourront être affectés par un piquetage.
 (2) Qualité de la personne agréée (géomètre arpenteur, arpenteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc.)
 (3) Préciser les noms et qualités du signataire et ses adresses (professionnelle, privée, représentative possible de l'association copropriétaire, etc.)



Accusé de réception en préfecture
 974-216740024-20180404-2018-034-DE
 Date de télétransmission : 26/09/2019
 Date de réception en préfecture : 26/09/2019



logement de fonction école de Belle-Vue.

AB 302

AB 1164
Sup. Appar. = 83 m²
Cont. Cad. = 97ca

AB 1165
Sup. Appar. = 443 m²
Cont. Cad. = 04a58ca

AB 1163
Sup. Appar. = 546 m²
Cont. Cad. = 05a85ca

AB 296

AB 294

LEGENDE

■ Borne

Accusé de réception en préfecture
974-219740024-20180404-2018-034-DE
Date de réception en préfecture : 26/09/2019
Date de réception en préfecture : 26/09/2019
Date de réception en préfecture : 26/09/2019

PS: Les limites dont les propriétaires n'ont pas signé le Procès Verbal de Bornage ne sont pas reconnues Juridiquement.



EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le quatre avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Bras-Panón, sur une convocation régulière s'est réuni en session ordinaire en la salle habituelle de ses séances sous la présidence de M. Daniel GONTHIER, Maire de Bras-Panón.

ETAIENT PRESENTS : M. Daniel GONTHIER, Maire – Mme Sophie ARZAL, 2^{ème} adjointe – M. Raymond TONG YETTE, 3^{ème} Adjoint – Mme Marie-Micheline ALLY, 4^{ème} Adjointe – M. André TAM TSI, 5^{ème} Adjoint – Mme Marie-France ROUGET, 6^{ème} Adjointe – M. Freddy JESSU, 7^{ème} Adjoint – Mme Céliane MATACOINE, 8^{ème} Adjointe – M. François PERERA, 9^{ème} Adjoint – Mme Florence ORANGE – M. Harry EDMOND – M. Jean-Claude IBOUTH – Mme Marie-Anna BLARD – M. Jean-Claude FOLIO – Mme Juliette MASSON – M. GORCE Fabian – Mme Marie-Line REOUTE – M. Patrick PEDRE – Mme Marie Rose-May CAVALIE – M. Georges-Marie ACAR – M. Jean-Michel VELIA – M. Jeannick ATCHAPA

ETAIT REPRESENTES : M. Gilles JEANSON, 1^{er} Adjoint, par le Maire, Daniel GONTHIER; M. Yvon PICOT, par M. Jean-Claude IBOUTH; Mme Marie-Suzie CELEMANI, par Mme Marie-Micheline ALLY; Mme Marie-Paule RENE, par Mme Sophie ARZAL; Mme COCOTIER Marie-Jocelyne, par Mme Marie Rose-May CAVALIE.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte-rendu de la séance a été affiché à la porte de la mairie le 05 Avril 2018.

Date de convocation : 28 Mars 2018

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre des membres :

- Présents : 22
- Représentés : 5
- Absents/excusés : 6

ETAIENT ABSENTS/EXCUSES : M. Jean-Hugues RATENON – M. EDMOND Mario – Mme Marie-Alice MOINDJIE – Mme Fabienne GUICHARD – M. Wilson LAGRANGE BACARY – M. Pascal GIRAUD

M. Jeannick ATCHAPA a quitté la séance avant l'affaire 2018-018.

Le Conseil Municipal désigne Mme Sophie ARZAL en qualité de secrétaire de séance ; Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer. Le Maire prononce l'ouverture de la séance dont l'ordre du jour est le suivant :

Affaire n°2018-018 : Voté des taux des impôts directs locaux pour l'exercice 2018

Affaire n°2018-019 : Budget primitif - Budget principal de la Ville

Affaire n°2018-020 : Budget primitif - Budget Annexe Eau Potable

Affaire n°2018-021 : Budget primitif - Budget Annexe Assainissement Collectif

Affaire n°2018-022 : Budget primitif - Budget Annexe SPANC (Assainissement non collectif)

Affaire n°2018-023 : Budget primitif - Budget Annexe Pompes Funèbres

Affaire n°2018-024 : Attribution des subventions aux associations pour l'exercice 2018

Affaire n°2018-025 : Demande de subvention pour le nouvel an malgache - Association FEO Madagascar.

Affaire n°2018-026 : Demande de subvention pour le projet d'animation culturelle en partenariat avec la Commune de Bras-Panón

375216740024-20180404-PV04042018-AR
Date de création du dossier : 04/04/2018
Date de réception : 2018-02-25
Date de télétransmission : 26/09/2019
Date de réception préfecture : 26/09/2019

Le Maire,

Maire de Bras-Panón
Daniel GONTHIER

Affaire n°2018-027 : Evolution du régime réglementaire pour la demande de bourse communale

Affaire n°2018-028 : Bourse communale en faveur des sportifs de haut niveau

Affaire n°2018-029 : Changement de site du Relais Assistants Maternels

Affaire n°2018-030 : Aménagement de la RN 2002 entre la rue des limites et l'avenue du Verger Créole – Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la SPL « Est-Réunion Développement pour le suivi des études de conception

Affaire n°2018-031 : Désignation d'un représentant au sein du comité de programmation GAL FOR EST

Affaire n°2018-032 : Vente LTS – COULSIMBY Stéphane

Affaire n°2018-033 : Approbation de la révision allégée du PLU relative à l'échangeur de Paniandy

Affaire n°2018-034 : Acquisition parcelle AK 1164

Affaire n°2018-035 : Acquisition d'un local - Groupe d'habitations « Les Avocatsiers »

Affaire n°2018-036 : RHI PANIANDY – Acquisition de parcelles départementales – Rectificatif

Affaire n°2018-037 : Création de poste

Accusé de réception en préfecture
974-219740024-20180404-PY04042018-AR
Date de télétransmission en préfecture
Date de réception en préfecture : 2018-02-18
Date de télétransmission : 26/09/2019
Date de réception préfecture : 26/09/2019